

## **NOUVELLES: LA LOI 14/2013 POUR ENTREPRENEUR ET L'INTERNATIONALISATION DE L'ECONOMIE**

### **VISA POUR INVESTISSEURS ÉTRANGERS**

Le 28 Septembre, le Parlement espagnol a approuvé le projet de loi sur le soutien aux entrepreneurs et leur internationalisation. Cette loi contient un certain nombre de mesures ambitieuses de soutien financier, commercial, administratif, financier et de l'externalisation pour la société espagnole.

Il établit également une série de mesures pour la promotion de l'investissement étranger en Espagne. Nous attirons votre attention sur cette section.

Comme dans d'autres pays voisins tels que le Portugal, est la possibilité que les non-résidents d'obtenir un permis de séjour par le visa d'investisseur d'appel en investissant en Espagne avec un ensemble d'exigences minimales.

Au moins, vous pourrez rencontrer l'une des conditions suivantes:

1. L'achat de **dette publique espagnole** d'une durée supérieure à cinq ans et un investissement initial minimum de **deux millions** d'euros.
2. L'achat des **actions de sociétés cotées ou non cotées** espagnol pour un minimum **d'un million** d'euros.
3. La souscription des **dépôts bancaires** des institutions financières espagnoles pour un minimum **d'un million** d'euros.
4. L'achat de propriété **immobilier** situé en Espagne d'une valeur minimale de **500.000** sans charges (hypothèques). La valeur excédentaire de 500.000 euros peut avoir des privilèges ou des charges (hypothèques).
5. Le développement en Espagne d'un **plan d'affaires** réputée pour l'Administration **d'intérêt général** (emploi des travailleurs / investissement avec un grand impact dans un domaine particulier / une contribution significative à l'innovation).

La personne qui demande un visa peut également faire l'un des investissements ci-dessus par une personne morale domiciliée en dehors de l'Espagne (qui n'est pas situé dans les paradis fiscaux) à condition qu'il maintienne son contrôle (la majorité des droits de vote, le contrôle sur le conseil d'administration).

Le visa de séjour en tant qu'investisseur durera un an. Par la suite s'il est prouvé que la personne (et aussi les femmes et les enfants de moins de 18) satisfait toujours aux conditions, peut être obtenu le permis de résidence pour des périodes consécutives de deux ans.

Compte tenu des marchés espagnols courants (biens et affaires) ainsi que les premiers signes de redressement en crise espagnole, nous pensons que ces mesures représentent une bonne opportunité pour les investisseurs étrangers désireux de s'installer dans l'Union Européenne.

Evalue nous avons une forte équipe d'avocats et d'experts économiques sur l'investissements, immigration et fiscalité afin de faciliter le traitement des visas mentionnés et donnera des conseils sur la mise en œuvre des investissements à réaliser. Nous avons aussi accès à des entreprises espagnoles qui cherchent des partenaires ou tout simplement à la vente, qui comprennent des actifs intéressants concernant la technologie, les marchés étrangers et le savoir-faire industriel.

Plus d'informations:

[teresaraga@evaluateasesores.com](mailto:teresaraga@evaluateasesores.com)

[mj.serra@evaluateasesores.com](mailto:mj.serra@evaluateasesores.com)